

REGLEMENT FINANCIER 2020 / 2021

A signer et à rendre le plus rapidement possible

Sans retour de ce document, l'inscription ne pourra pas être validée

Monsieur et/ou Madame, parents de :

Nom : Prénom :

s'engagent à acquitter la contribution des familles au fonctionnement de l'établissement ainsi que toutes dépenses para et périscolaires (externat surveillé, activités culturelles et sportives, assurance obligatoire...) dont leur enfant aura bénéficié.

Parents séparés ou divorcés :

Si vous souhaitez la mise en place une facturation distincte, merci de nous indiquer ci-après la répartition de frais entre les deux parents :

.....
Dans ce cas, **le présent règlement financier doit obligatoirement être signé par les deux parents**, et doit être accompagné du mandat de prélèvement en double exemplaire (un pour chaque payeur).

• Tarifs :

	Secondes
Contributions des familles	1 200,00
Frais annexes *	221,00
Total Frais de scolarité	1 421,00

* sous réserve de changement de tarif de nos prestataires

• Demi-pension :

Le régime est choisi pour la totalité d'un trimestre. Le changement de régime doit être et formalisé par un courrier des parents adressé au service comptabilité au moins 15 jours avant la fin du trimestre scolaire en cours, pour une application sur le trimestre suivant.

Les dates des trimestres pour 2020/2021 sont les suivantes :

- 1^{er} trimestre : 1^{er} septembre 2020 au 18 décembre 2020
- 2^{ème} trimestre : 4 janvier 2021 au 23 avril 2021
- 3^{ème} trimestre : 10 mai 2021 au 6 juillet 2021.

Les courriers doivent donc nous parvenir avant le :

- 4 décembre 2020 pour un changement de régime au 2^{ème} trimestre,
- 9 avril 2021 pour un changement de régime au 3^{ème} trimestre.

• Choix du régime pour l'année 2020/2021 (*) :

	Régime :	Prix / repas	Prix annuel
<input type="checkbox"/>	Demi-pensionnaire : Forfait 5 jours / semaine	6,90 €	1 069,50 €
<input type="checkbox"/>	Demi-pensionnaire : Forfait 4 jours / semaine	7,00 €	861,00 €
<input type="checkbox"/>	Demi-pensionnaire : Forfait 3 jours / semaine	7,20 €	655,20 €
<input type="checkbox"/>	Externe : repas occasionnel autorisé	7,50 €	

(*) Pour le 1^{er} trimestre, nous vous laissons la possibilité de changer de régime à la rentrée des classes **jusqu'au vendredi 11 septembre 2020 dernier délai**, par e-mail à l'adresse : comptabilite@ozanam.eu

• Modalités de règlement

Madame, Monsieur,

parents de classe

• Choisisent le mode de règlement suivant pour l'année scolaire 2020/2021 :

- Prélèvement automatique
9 prélèvements le 15 octobre, puis le 7 de chaque mois de novembre à juin inclus.
Dans ce cas, merci de bien vouloir compléter le mandat de prélèvement ci-joint.
- Chèque / Virement bancaire
3 échéances, le 20 octobre 2020, le 20 décembre 2020 et le 20 mars 2021.

Date :

Signature :

